

# La Chronique

de la ligue des droits de l'Homme asbl

Editeur responsable: Alexis Deswaef

22, rue du Boulet, 1000 Bxl / ldh@liguedh.be / www.liguedh.be / Tél. 02 209 62 80 / Fax 02 209 63 80

LA LIGUE  
DES DROITS  
DE L'HOMME

n°171

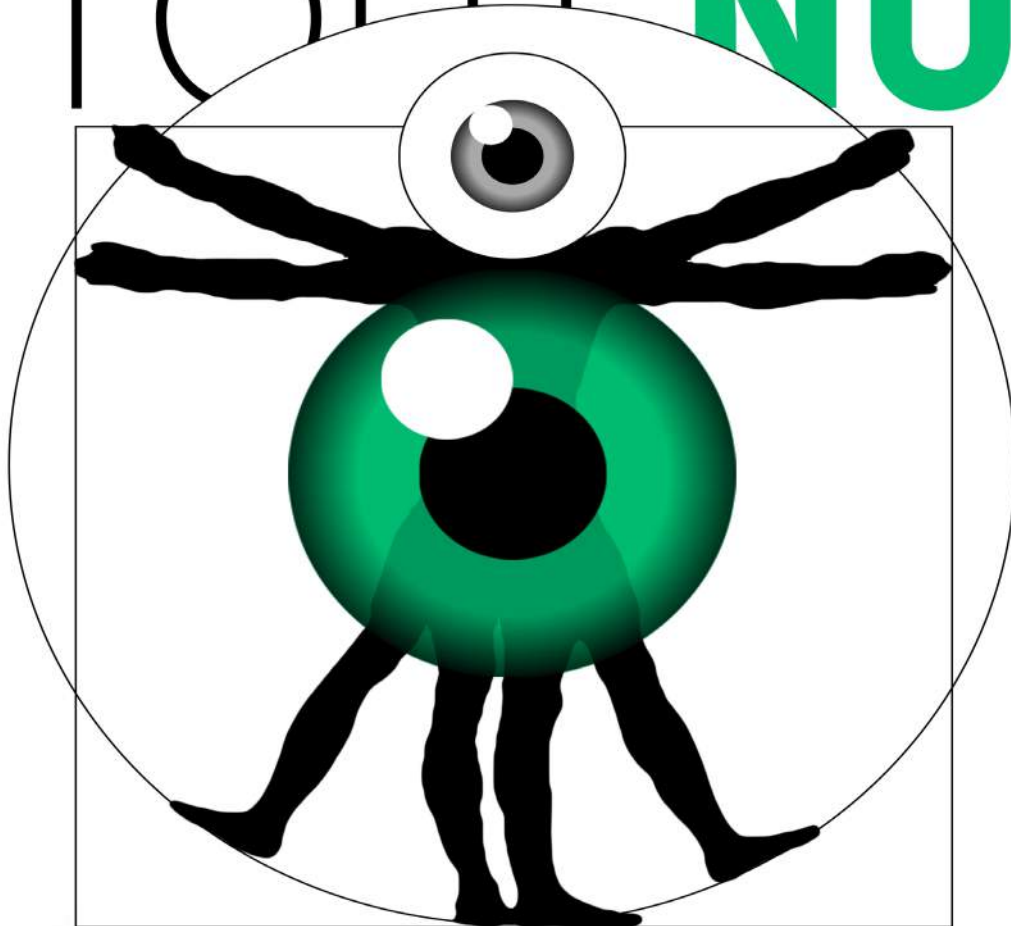
## Inégalités

### Régler la F(r)acture

novembre-décembre 2015



TOUT LE MONDE  
TOUIT NU



De janvier à décembre 2015  
Programme: [www.liguedh.be/72430](http://www.liguedh.be/72430)

La LDH sur Facebook  
Groupe [Ligue des droits de l'Homme](#)  
et [Communauté des droits qui craquent](#)  
La LDH sur Twitter  
[liguedh\\_be](#) - [#droitsquicraquent](#)

Avec le soutien de

### Comité de rédaction

Helena Almeida, David Morelli,  
Emmanuelle Delplace

### Ont participé à ce numéro

Alexis Deswaef, Joël Girès,  
François Ghesquière, Nicolas De  
Kuyssche, Antoine Driesmans,  
Lise Disneur, Germaine Bucy-  
dusenge, François Bertrand,  
Stephanie Pierard, David Morelli,  
Helena Almeida, Nicolas De  
Kuyssche.

### Relecture

David Morelli, Karine Garcia

### Illustrations et couverture

Max Tilgenkamp  
[www.stripmax.com](http://www.stripmax.com)

### Mise en page

Helena Almeida

La Ligue des droits de l'Homme est membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

### Remerciements

La Ligue des droits de l'Homme est reconnue en Education permanente (FWB) et adhère au code éthique de l'AERF.

Nous remercions également nos stagiaires et nos bénévoles, dont Corinne.

## Les inégalités, ce poison qui mine la société

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité en et en droits* », n'est pas pour rien l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Cet article est magnifique. Quel idéal de société ! Nous naissons non seulement libres, mais égaux en plus, tant en dignité qu'en droits. Que rêver de plus ? Malheureusement, après la naissance, cela se gâte très vite. Les inégalités arrivent au galop. Elles attaquent les êtres humains du berceau au tombeau, en priorité les plus fragiles. Le rôle des gouvernants est de garantir le respect des droits fondamentaux des citoyens et donc de mettre en œuvre cet article premier, universel et inconditionnel. Pourtant, notre gouvernement ne remplit pas ce rôle. Comme le pointait le journaliste Bertrand Henne à la rentrée dans l'un des excellents billets dont il a le secret, le gouvernement est prisonnier d'un discours nationaliste axé sur la bonne gestion et le libéralisme économique, qui s'accompagne de ce qu'il appelait un « populisme du mérite ».

Pour ce gouvernement, tout doit se mériter, de l'aide du CPAS à l'allocation de chômage, en passant par un logement social. Bientôt, les soins de santé seront couplés au mérite, vu que certains au gouvernement évoquent déjà la suppression du revenu d'intégration aux personnes souffrantes de dépendance à l'alcool ou à la drogue. Ils proposent quoi ? Les jeter à la rue ? Les contraindre à la mendicité, que ces mêmes gouvernants s'empressent de pénaliser ? Aux yeux de ce gouvernement, il n'y a finalement que celui qui se lève tôt pour aller travailler qui mérite tous les égards, et encore, à la condition qu'il ne fasse pas grève pour revendiquer ses droits.

Les mesures gouvernementales continuent de puiser dans des poches déjà peu remplies et le fameux « taxshift » n'a pas donné l'impression d'une plus grande justice fiscale. Au contraire, la lutte contre la fraude sociale semble tellement plus prioritaire au sein du gouvernement que la lutte contre la fraude fiscale, alors que les montants sont incomparables. L'ingéniosité du gouvernement pour lutter contre la fraude sociale va jusqu'à la création d'un site internet de dénonciation de son voisin, mais tombe

en panne quand il s'agit de trouver des parades aux scandales « Luxleaks » ou « Swissleaks », qui sont pourtant la preuve que la Belgique a plutôt un problème fiscal qu'un problème budgétaire.

Les inégalités se poursuivent jusque dans les prétoires de nos palais de justice. Cette semaine, on apprenait qu'une très riche famille d'entrepreneurs, citée à comparaître devant la Chambre du Conseil du Tribunal correctionnel de Audenaerde, a mis un terme aux poursuites dont elle faisait l'objet dans un dossier de fraude fiscale via une transaction pénale de quelque 4,5 millions d'euros. À combien s'élevait la perte de revenus fiscaux de l'État sur de nombreuses années ? Le soi-disant « win-win » vanté pour les prévenus et pour l'État, bénéficie surtout aux nantis qui peuvent ainsi échapper à la justice. La Ligue des droits de l'Homme a toujours dénoncé la transaction pénale quand elle organise une justice de classe.

Quand on aborde les inégalités, impossible de ne pas évoquer les pauvres et les étrangers. En plus, trop souvent, comme pour se dédouaner, on les oppose dans leur misère. Combien de personnes « bien intentionnées » ne mettent pas fin à une discussion sur l'aide indispensable aux réfugiés par un lapidaire « Aidons d'abord nos SDF ! » ? Comme si l'un empêchait l'autre ? Comme si avant l'arrivée massive de réfugiés, ils bougeaient le petit doigt pour aider « nos SDF » ? À entendre le nombre de personnes qui proclament cela, on peut se demander comment peut-il encore y avoir des SDF dans nos rues ?

Non seulement le seuil de pauvreté est sous-évalué, mais lutter contre la pauvreté implique de relever les minimas sociaux pour permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce n'est pas en limitant les allocations familiales (pour cause de parents « déméritants » ou d'absentéisme scolaire, pour les réfugiés reconnus, etc.) que les gouvernements vont lutter contre la pauvreté. Un enfant sur quatre vit dans la pauvreté (!) et tous les « Viva for Life » du monde, aussi utiles et sympathiques que soient ce type d'initiatives, ne pourront éradiquer cette pauvreté. Cette priorité incombe aux différents gouvernements de notre pays.

En cette période de vœux, restons positifs. Les nombreuses manifestations pour dénoncer les décisions politiques injustes et la mobilisation pour lutter contre l'austérité imposée nous donnent l'espoir que l'idéal de justice et d'égalité est plus fort que tout.

**Alexis Deswaef**

*Président de la Ligue des droits de l'Homme*



## SOMMAIRE

- 6** L'égalité des chances contre l'égalité
- 9** Visites domiciliaires chez les allocataires sociaux... Un retour en arrière ?
- 13** Permettre aux personnes précarisées de se constituer un matelas de sécurité via l'épargne - Mission impossible ?
- 16** La Payote : bientôt dix ans de micro-crédit solidaire en Belgique
- 19** Les inégalités de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles au prisme des familles
- 23** Vivre pauvre, c'est aussi vivre moins longtemps
- 25** Une autre manière de penser la solidarité
- 28** Recensions et informations



### **Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté**

Rue F. Bernier, 40 - 1060 Bruxelles

Tél.: 02/600.55.66

e-mail : [info@fblp.be](mailto:info@fblp.be)

Plus d'infos sur [www.fblp.be](http://www.fblp.be)

### **Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

Rue Marie-Henriette, 12 - 5000 Namur

Tél.: 081/31.21.17

e-mail : [bureau@rwlp.be](mailto:bureau@rwlp.be)

Plus d'infos sur [www.rwlp.be](http://www.rwlp.be)



# L'égalité des chances contre l'égalité

Joël Girès et François Ghesquière  
Observatoire belge des inégalités

**On assiste depuis une trentaine d'années à une mutation des politiques sociales. Schématiquement, on peut distinguer deux figures de l'action de l'État : l'État social et l'État social actif.**

Dans le premier modèle, représentatif de la situation des années 60, il était légitime que les inégalités sociales soient réduites par des mécanismes de redistribution des richesses. Les risques sociaux (comme la perte d'emploi) étaient considérés comme inséparables du fonctionnement de la société. Le mécanisme de l'assurance obligatoire était largement développé pour protéger les individus contre ces risques<sup>1</sup>. Ainsi, l'État garantissait aux individus des droits « inconditionnels »<sup>2</sup> (les allocations de chômage par exemple). De ce fait, par exemple, les personnes n'avaient pas à prouver leur mérite pour bénéficier des allocations sociales<sup>3</sup>.

Le modèle de l'État social actif, quant à lui, est incarné par les politiques actuelles, qui visent à responsabiliser les individus pour les pousser à être « actifs ». Ainsi, les allocataires sociaux doivent maintenant prouver qu'ils cherchent « activement » un emploi, et qu'ils s'adaptent aux exigences du marché, en suivant des formations adéquates par exemple. Aux droits sociaux correspondent

désormais des devoirs. Cette dimension responsabilisante ne touche pas que les politiques d'emploi, mais un nombre important de domaines. De fait, ces politiques déplacent les risques de la collectivité vers les individus : la mauvaise situation d'un individu est désormais considérée comme le résultat de sa mauvaise volonté, de son manque de compétences, bref de ses caractéristiques individuelles. Les dispositifs issus de ces politiques participent ainsi à la production d'un imaginaire collectif qui renvoie la situation des exclus, pauvres ou chômeurs à leur propre responsabilité<sup>4</sup>.

Dans le même mouvement, on assiste à un grignotage de la légitimité du principe d'égalité par celui d'égalité des chances<sup>5</sup>. Ce dernier, appuyé par le mouvement de responsabilisation individuelle, devient de plus en plus dominant dans l'espace public. L'égalité des chances suppose que les inégalités sociales sont le produit des efforts inégaux des individus. Dans cette conception, il est de la responsabilité des individus de maximiser leurs chances et d'être « actifs » pour les mériter. Par exemple en signant un « contrat d'intégration », le jeune usager du CPAS doit prouver sa « volonté » de s'en sortir. On remarque ainsi toute l'affinité qu'entretient le projet de l'État social actif avec les notions de mérite et d'égalité des chances.

## L'égalité des chances : un projet désirable ?

L'idéal d'égalité des chances s'est construit en intégrant, tant bien que mal, deux valeurs divergentes : la liberté et l'égalité. La valeur de liberté suppose que « rien ne doit plus entraver la conquête, par les meilleurs, de positions de domination qui leur reviennent légitimement »<sup>6</sup>. Dans cette approche idéologiquement de « droite », la compétition et la concurrence acharnée sont les (seuls) facteurs du progrès. Au contraire, la valeur d'égalité soutient l'idée que l'intervention de l'État est nécessaire pour garantir

<sup>1</sup> Castel, R. (1999), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Gallimard.

<sup>2</sup> Le terme inconditionnel est mis entre guillemets car il existe des conditions pour ouvrir le droit à ces allocations. Mais ces conditions sont d'ordre administratif (par exemple ne pas avoir d'emploi, avoir cotisé, avoir un enfant...) et non liées à la situation de pauvreté de la personne et à son mérite.

<sup>3</sup> Franssen, A. (2003), *Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale*, La revue nouvelle, n° 12.

<sup>4</sup> Macquet, C. & Vrancken, D. (2006), *Le travail sur Soi. Vers une psychologisation de la société ?*, Paris : Éditions Belin, p. 93.

<sup>5</sup> À ce sujet, voir l'ouvrage intéressant de François Dubet (2010), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Paris : Éditions du seuil.

le caractère « juste » de la compétition. Ce caractère équivoque de la notion d'égalité des chances implique qu'elle peut être politiquement utilisée de multiples façons, parfois contradictoires. Par exemple, les partisans du versant « liberté » de l'égalité des chances s'opposent généralement à la discrimination positive, car elle est considérée comme une entrave à la conquête des bonnes places par les « meilleurs ».

Par contre, ceux qui s'appuient sur la valeur d'égalité soutiennent généralement ces dispositifs, car ils permettent une concurrence « équitable ». C'est probablement ce caractère ambigu qui a fait le succès de cette notion, puisque chacun peut y voir ce qu'il veut.

En plus de valoriser la compétition, l'égalité des chances est conciliable avec – et même nécessite – l'existence de hiérarchies. Dans une conception d'égalité des chances, de profondes inégalités sont justifiées parce que ceux qui occupent les bonnes et mauvaises places les ont *méritées*. Par exemple, le fait qu'un cadre supérieur gagne mieux sa vie qu'un ouvrier est justifié par l'idée que tous deux avaient les mêmes chances de départ d'atteindre la position la plus haute : le cadre supérieur a simplement travaillé *plus dur* pour obtenir la position qu'il occupe. L'ouvrier aurait pu occuper cet emploi s'il en avait eu la volonté... Ainsi, en responsabilisant les personnes

de leur sort, l'égalité des chances conduit non seulement à légitimer (et donc à renforcer) certaines inégalités, mais aussi à culpabiliser les personnes les plus démunies pour ne pas avoir réussi, là où d'autres y sont arrivées.

De ce fait, un monde d'égalité des chances parfaite verrait toujours autant de pauvreté et de misère. En effet : l'idée d'égalité des chances ne mène pas à critiquer l'existence même de pauvreté ou d'inégalités, mais à souligner le caractère injuste du fait que certaines catégories de personnes ont plus de chances d'être pauvres que les autres. Ainsi, un monde d'égalité des chances parfaite serait un monde où tout le monde, enfant de ministre ou d'ouvrière du nettoyage, aurait la même « chance » de devenir pauvre. Ce serait un monde où régnerait la lutte de tous contre tous, où ceux qui occupent les meilleures places seraient ceux qui se sont tués à la tâche pour être les premiers, et où la pauvreté n'aurait pas diminué, mais comprendrait simplement les perdants – non « méritants » – de la compétition. On peut se demander si ce projet de société est souhaitable...

### **L'égalité des chances : un mythe**

Quoi qu'il en soit, cet idéal d'égalité des chances est sans doute irréalisable dans *une société inégalitaire*. Cela impliquerait que, malgré que la société soit foncièrement inégalitaire, les cartes soient rebattues à chaque génération, pour que chacun ait les mêmes chances. Or, l'enfant d'un haut fonctionnaire ou d'un grand entrepreneur partira avec bien plus de chances de réussite que l'enfant d'une personne moins favorisée, bénéficiant de ressources parentales auxquelles le deuxième n'a pas accès : des ressources monétaires, une familiarité avec le système scolaire, etc. Les différentes analyses montrent très bien ces inégalités systémiques en Belgique : un enfant issu d'un quartier aisé de Bruxelles a plus de chance de décrocher son CESS<sup>7</sup> ; un enfant qui a des parents universitaires a plus de chances de réussir l'université<sup>8</sup>. En définitive, un enfant de cadre supérieur a 53 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier peu qualifié de devenir cadre supérieur à son tour<sup>9</sup>. Certes, certains individus arrivent à défier leur sort probable, mais ce ne sont que des exceptions qui confirment la règle de l'inégalité des chances.

Ainsi, bien que l'idée d'égalité des chances soit très à la mode de nos jours, elle ne renvoie à rien de réel. Dès lors, les notions de mérite et de responsabilité doivent être remises en cause, puisqu'elles relèvent d'une vision

<sup>6</sup> Cuin, C.-H. (1993), *Les sociologues et la mobilité sociale*, Paris : PUF, p. 37.

<sup>7</sup> Le CESS est le diplôme secondaire supérieur donnant accès aux études universitaires. Pour des précisions sur ces résultats, voir l'article « *La contribution de l'université aux inégalités scolaires* » sur le site web de l'Observatoire belge des inégalités : <http://inegalites.be/La-contribution-de-l-universite>.

<sup>8</sup> Voir l'article « *L'université belge est une université pour les élites* » : <http://inegalites.be/L-universite-belge-est-une>.

<sup>9</sup> Voir l'article « *Classes sociales et inégalité des chances* » : <http://inegalites.be/Classes-sociales-et-inegalite-des>.

mythique de la société selon laquelle la situation d'un individu n'est que le produit de ses efforts. En effet, quand on veut, on ne peut pas forcément, le destin social étant hautement balisé par les ressources que l'on possède – ou non – et par les multiples mécanismes sociaux qui favorisent les classes supérieures<sup>10</sup>.

Par exemple, les politiques de lutte contre la pauvreté ont comme objectif de remettre les pauvres à l'emploi. Aussi insensé que cela puisse paraître, un des dispositifs prévus est de *diminuer* les allocations de chômage pour « motiver les personnes à aller travailler »<sup>11</sup>, afin de les sortir de la pauvreté. Cette mesure est d'une violence rare, puisqu'elle rend les pauvres responsables de leur sort alors que le problème réside avant tout dans le manque d'emplois et l'insuffisance de la redistribution des richesses<sup>12</sup>.

Même en fournissant la meilleure formation professionnelle aux « pauvres », il est impossible qu'ils décrochent tous un emploi – non pas qu'ils n'en soient pas capables, mais parce qu'il n'y a, aujourd'hui, pas assez d'emplois disponibles !<sup>13</sup> Dans ce contexte, quand bien même l'« ascenseur social » ne serait pas en panne, tout le monde ne pourrait pas le prendre – ou plutôt si l'un le prend pour monter, l'autre le prendra pour descendre.

## Pour l'égalité

Pour toutes ces raisons, nous défendons un idéal d'égalité, et non d'égalité des chances. Nous l'avons vu, le projet d'égalité des chances ne vise pas à construire une société solidaire et démocratique puisqu'elle intègre pleinement la compétition et la hiérarchie. C'est pourquoi nous ne pensons pas que ce soit un idéal politique désirable. En outre, l'égalité des chances est difficilement réalisable sans une réduction drastique des inégalités entre groupes sociaux. À notre sens, une société réellement démocratique doit pouvoir offrir une place digne à chacun, indépendamment de son histoire de vie, de son milieu familial ou de son « mérite ».

Les auteurs sont membres de L'Observatoire belge des inégalités, un média internet participatif sur lequel sont mis en ligne, à disposition de tou.te.s, des articles courts traitant de manière critique des inégalités sociales, rapports de pouvoirs, discriminations et injustices de tous types.

[www.inegalites.be](http://www.inegalites.be)

Vous pouvez retrouver les auteurs en téléchargeant le numéro 08 du trimestriel du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, *PAUVÉRITÉ*.

[www.fblp.be/IMG/pdf/fblp-pauve\\_rite\\_08.pdf](http://www.fblp.be/IMG/pdf/fblp-pauve_rite_08.pdf)

L'étude annuelle de l'ONG Oxfam sur les inégalités dans le monde révèle notamment que la richesse détenue les personnes les plus riches de la planète – 1% – dépassera bientôt celle des 99% restants.  
<https://lc.cx/4UiC> (lien raccourci)

D'autres informations et appels à l'action sur :  
[www.oxfamsol.be/fr/aegalite](http://www.oxfamsol.be/fr/aegalite)



<sup>10</sup> Voir le texte de présentation de l'Observatoire des inégalités : <http://inegalites.be/Pourquoi-un-observatoire-des-inegalites>.

<sup>11</sup> Cette mesure est notamment présentée dans le Plan d'action national inclusion 2008-2010, p. 18.

<sup>12</sup> Pour plus de détails sur le caractère individualisant des politiques de lutte contre la pauvreté en Belgique, voir l'article « La politique de lutte contre la pauvreté en Belgique » : <http://inegalites.be/La-politique-de-lutte-contre-la>.

<sup>13</sup> Voir l'article « La formation est-elle la réponse à la question du chômage massif ? » : <http://inegalites.be/La-formation-est-elle-la-reponse-a>.



## Visites domiciliaires chez les allocataires sociaux... Un retour en arrière ?

Antoine Driesmans

Département juridique LDH

**L'entrée en vigueur de la loi autorisant les visites domiciliaires inopinées chez les allocataires sociaux crée des dissensions au sein de l'opinion. Perçue comme un mal nécessaire par certains et comme une véritable traque par d'autres, cette mesure n'a pas fini de faire parler d'elle.**

Le 7 avril 1999, le Parlement adopte une loi autorisant les visites domiciliaires chez les chômeurs moyennant l'accord de l'allocataire. À défaut de cet accord, l'ONEM pouvait en demander l'autorisation au président du tribunal du travail. Un an plus tard, la Ministre de l'emploi de l'époque, estimant cette mesure « *inadaptée, discriminatoire et inefficace* », dépose un projet de loi dont la *ratio legis*<sup>1</sup> est double : limiter autant que faire se peut les atteintes à la vie privée du chômeur et garantir le respect des droits fondamentaux de l'assuré social, d'une part, et permettre un contrôle efficace des potentielles fraudes de ces derniers, d'autre part. Cette mesure prévoyait une obligation pour les inspecteurs de l'ONEM d'avertir les allocataires sociaux de leurs visites dix jours à l'avance, après une première convocation.

Bart Tommelein, actuel Secrétaire d'État en charge de la Lutte contre la fraude sociale et la Protection de la vie privée, se montre insatisfait de cette mesure qui, selon lui, est inefficace car « *le fraudeur*

*a tout le temps de s'organiser* » et il abroge par voie de conséquence cette disposition. Dans le cadre de son nouveau plan de lutte contre la fraude sociale, il prévoit, entre autres, le renforcement du contrôle des chômeurs qui déclarent vivre seuls et met l'accent sur « *la volonté de s'en prendre (...) aux assurés sociaux malhonnêtes* ». Dès lors, la procédure actuelle implique, depuis le 18 août 2015, que les inspecteurs sociaux n'ont plus l'obligation de prévenir les allocataires sociaux préalablement à une visite domiciliaire. Ces derniers sont alors contraints de laisser entrer les contrôleurs dans leur domicile, pourtant spécialement protégé (article 15 de la Constitution). À titre de justification, le Secrétaire d'État souligne que la mesure gouvernementale se veut dissuasive : par peur de la sanction, les allocataires abandonneraient spontanément toute fraude.

### Des réactions mitigées

La mesure « suédoise », de par son caractère intrusif et attentatoire à la vie privée, ne fait (bien entendu) pas l'unanimité. L'opposition à la Chambre s'insurge contre ces visites domiciliaires inopinées. Elle déplore, en effet, la régression inacceptable que constitue cette mesure stigmatisante, qui revient à nier le droit le plus élémentaire à la vie privée des allocataires sociaux. La Ligue des droits de l'Homme a rejoint cette opinion et a qualifié la procédure comme étant « *disproportionnée par rapport au but poursuivi* ».

### « Dis-moi combien tu consommes, je te dirai si tu fraudes... »<sup>2</sup>

Cette nouvelle procédure est à mettre en lien avec l'opération « datamining de l'assuré social » par laquelle le gouvernement envisage de traquer les fraudeurs via un système de transmission automatique des données énergétiques des allocataires sociaux par les fournisseurs d'accès à l'énergie. Le Centre d'Appui SocialEnergie (SACE)

.....  
<sup>1</sup> La raison d'être de la loi.

<sup>2</sup> François GREVISSE et Véronique VAN DER PLANCKE (Centre d'Appui SocialEnergie, FdSS), *Dis moi combien tu consommes, je te dirai si tu fraudes*, in Ensemble pour la solidarité, contre l'exclusion, n° 87, juin 2015 pp. 6-9.

ainsi que la Coordination Gaz-Electricité-Eau (CGEE) ont dénoncé ce nouveau plan de lutte contre la fraude sociale. Dans un communiqué de presse, les deux associations estiment cette mesure - dont les fondements mêmes sont fallacieux - irréaliste, injuste et illégale.

**Irréaliste** car elle nécessite l'établissement d'une norme en-dessous et au-dessus de laquelle une consommation d'énergie sera considérée comme anormale. Or, certaines personnes peuvent avoir d'excellentes raisons d'avoir une sous ou une surconsommation d'énergie sans pour autant être des fraudeurs sociaux : établir une norme va *ipso facto* entraîner des problèmes concrets facilement imaginables (accueil temporaire d'un-e ami-e ou d'un-e membre de la famille qui va entraîner une surconsommation d'électricité ; voyages fréquents à l'étranger qui vont entraîner une sous-consommation de gaz ; les familles recomposées accueillent régulièrement des enfants qui n'y sont pas domiciliés ; etc.).

Force est de constater que la consommation d'énergie d'un ménage est dépendante de plusieurs facteurs dont les principaux sont l'état et la taille du logement, les équipements, les habitudes de consommation, l'état de santé, la durée de la présence de la famille dans le logement et

l'âge des personnes. Les statistiques montrent que l'écart de la consommation par adulte présentant les mêmes caractéristiques avoisine les 50% de la facture moyenne.

Elle est également **injuste** en ce sens qu'elle renforce la stigmatisation des allocataires sociaux, déjà fortement précarisés. En effet, certaines études ont démontré que la précarité énergétique augmente le sentiment d'isolement social et de honte. Par conséquent, la mise en place d'une suspicion de comportement frauduleux ne ferait que renforcer ce sentiment.

En dernier lieu, la mesure est **illégale** car les données de consommation énergétique sont des données à caractère personnel dont l'utilisation est strictement soumise à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (loi « vie privée »). Cette loi pose plusieurs exigences parmi lesquelles la proportionnalité de la diffusion des données à l'objectif poursuivi (ici, la lutte contre la fraude sociale). Par conséquent, seules les données adéquates et pertinentes peuvent être légalement transmises et non toutes les données énergétiques des allocataires sociaux. Elle interdit également la prise de décision sur la base d'un traitement de données exclusivement automatisé.

### **Domage collatéral**

Finalement, les contrôles domiciliaires inopinés, tout comme d'autres mesures visant à lutter contre la fraude sociale, ne sont que des dommages collatéraux d'un problème plus fondamental, à savoir la différence de statut des allocataires sociaux en fonction de leurs choix de vie (isolés ou cohabitants). Statut de cohabitant dont la LDH et d'autres associations de défense des droits des usagers sociaux demandent la suppression depuis de nombreuses années. En plus d'être attentatoire aux droits fondamentaux de ces personnes, au premier chef duquel figure le droit au respect de la vie privée et familiale, ce statut, créé en 1980 pour des raisons budgétaires, établit une discrimination financière directe entre les deux catégories de chômeurs en fonction de leurs choix personnels (vivre en couple ou non).

En outre, les allocations du cohabitant demeurent en dessous du seuil de pauvreté. Enfin, il est d'autant plus discriminatoire qu'il touche davantage les femmes (70% sont concernées par ce statut) qui se retrouvent dans une situation de dépendance financière par rapport à leur conjoint. En conclusion, cette différence de statut

constitue une entrave dans le libre choix de la vie privée en ayant une influence sur la volonté des personnes d'être en couple ou non.

### **Retour en arrière**

Force est de constater que les allocataires sociaux sont confrontés à un réel retour en arrière en ce qui concerne le respect de leurs droits fondamentaux. La politique de l'État social actif prévalant, les quelque 85 mesures visant à la répression de la fraude planifiée par le Secrétaire d'État, parmi lesquelles la capacité d'intrusion de l'administration dans la vie privée de certaines catégories de personnes, témoignent de la vision (pour le moins délirante) de l'ampleur de la fraude et de sa nuisance sociale.

La LDH plaide en faveur de la suppression du statut de cohabitant, de l'individualisation des droits sociaux (non plus calculés sur base de la situation familiale de l'allocataire), mais également du rehaussement des allocations au-delà du seuil de pauvreté. Ce qui coûterait 5 à 8 milliards d'euros, selon la Cour des comptes, alors qu'une véritable lutte contre la fraude fiscale rapporterait, quant à elle, au minimum 20 milliards d'euros, selon une étude de l'ULB sur le sujet.

Si l'individualisation des droits sociaux devenait réalité, la fraude n'aurait probablement plus lieu d'être et, *a fortiori*, les contrôles deviendraient

inutiles. Le gouvernement devrait, dès lors, écarter cette mesure et songer à concentrer son action sur d'autres priorités telles que la lutte contre la fraude fiscale, la mise à disposition de logements sociaux ainsi que des dispositifs permettant la réduction des f(r)actures énergétiques. L'objectif du gouvernement devrait être que chaque personne puisse avoir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine, droit fondamental reconnu par l'article 23 de la Constitution. Nous en sommes loin.

### **Quelques liens utiles...**

#### **Allocation de chômage à taux isolé, atteinte à la vie privée ?**

Alter Échos

[www.alterechos.be/gouvernement-michel-chronique-des-premiers-pas/allocation-chomage-isole-controle](http://www.alterechos.be/gouvernement-michel-chronique-des-premiers-pas/allocation-chomage-isole-controle)

#### **Allocations d'insertion : il faudra étudier vite**

Alter Échos

[www.alterechos.be/alter-echos/allocations-dinsertion-il-faudra-etudier-vite](http://www.alterechos.be/alter-echos/allocations-dinsertion-il-faudra-etudier-vite)

#### **La réforme du chômage pour les nuls**

Alter Échos

[www.alterechos.be/wp-content/uploads/2014/04/20140310\\_ae\\_la\\_reforme\\_du\\_chomage\\_pour\\_les\\_nuls-11.pdf](http://www.alterechos.be/wp-content/uploads/2014/04/20140310_ae_la_reforme_du_chomage_pour_les_nuls-11.pdf)

#### **Une saine humiliation**

La Revue nouvelle

[www.revuenuouvelle.be/Une-saine-humiliation](http://www.revuenuouvelle.be/Une-saine-humiliation)

#### **L'accord sur les temps partiels nous met en colère !**

Vie Féminine

[www.viefeminine.be/spip.php?article3329](http://www.viefeminine.be/spip.php?article3329)



## Permettre aux personnes précarisées de se constituer un matelas de sécurité via l'épargne - Mission impossible ?

Lise Disneur  
Réseau Financité

### **Favoriser l'épargne de manière effective et significative auprès de la (large) partie de la population qui n'épargne pas : un objectif politique de lutte contre la précarisation de la société.**

Selon l'enquête SILC menée en 2013, 24,2 % des Belges se déclarent incapables de faire face à des dépenses financières imprévues<sup>1</sup>. Ceci vient d'être confirmé par une étude<sup>2</sup> publiée en mars 2015 par l'Autorité des services et marchés financiers.

#### **Des inégalités croissantes**

À la question « *Si vous deviez personnellement faire face à une dépense importante – environ l'équivalent de votre revenu mensuel –, pourriez-vous la payer sans emprunter ou demander de l'aide à la famille ou des amis ?* », une personne sur quatre en Belgique répond par la négative, avec une surreprésentation des femmes, des bas revenus, des diplômés de l'enseignement primaire/secondaire, des sans emploi, des personnes en incapacité de travail, nées à l'étranger, issues de groupes sociaux bas ou moyennement bas, ou encore des personnes vivant à Bruxelles ou en Wallonie, ce qui témoigne du creusement certain des inégalités entre les différentes couches de population.

Ainsi que le relève la plateforme

européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>3</sup>, les personnes les plus vulnérables de notre société ont été frappées de plein fouet par la crise économique. En outre, les catégories aux revenus les plus faibles, dont la situation a continué de se détériorer, sont aujourd'hui particulièrement exposées au risque d'endettement et d'insolvabilité.

#### **L'épargne pour tous**

Pour lutter contre ce risque, c'est, bien sûr et avant tout, le niveau de revenus des plus faibles qu'il convient d'augmenter. Ceci n'empêche pas qu'une action préventive sur le patrimoine joue également un rôle essentiel.

Et, au chapitre de la prévention, une mesure essentielle est **la promotion de l'épargne pour tous**. En effet, face à des événements imprévus nécessitant de mobiliser des ressources financières, les ménages qui n'épargnent pas sont contraints de miser sur d'autres stratégies susceptibles d'impliquer un risque significatif d'aggravation de leur situation : prêts non garantis auprès des proches, mais aussi prêts onéreux auprès de prêteurs qui facturent des taux d'intérêt élevés et des pénalités financières importantes.

**L'absence d'épargne constitue ainsi une cause majeure d'insécurité financière**, qui fragilise considérablement les ménages, notamment lorsqu'ils sont confrontés aux difficultés de la vie. Pour eux, « l'accident » le plus minime peut entraîner des effets démesurés et des conséquences graves, non seulement sur le plan économique et financier, mais aussi sur le plan psychologique. À l'inverse, l'épargne permet d'éviter le recours au crédit, apporte la stabilité des revenus dans les périodes difficiles et crée des perspectives de changements futurs (autre éducation ou nouvel emploi, élévation sociale et

économique, interruption de la transmission de la pauvreté intergénérationnelle...).

**Ainsi, plus le niveau de revenus est bas, plus l'épargne est essentielle.** À cet égard, des études récentes relèvent le fait que le niveau d'épargne n'est pas directement lié au niveau de revenu et que, dans certaines circonstances, les personnes ayant des revenus modestes épargnent proportionnellement plus que celles disposant de revenus plus importants<sup>4</sup>. De tels résultats soulignent l'importance d'autres facteurs, tels que le statut professionnel, la culture familiale, la culture locale (urbaine/rurale), le niveau d'éducation...<sup>5</sup>

Afin de prévenir le surendettement et de promouvoir l'inclusion financière dans l'économie et l'insertion sociale au sens plus large, il est dès lors **nécessaire d'assurer à chaque citoyen l'accès à des produits d'épargne appropriés.**

### **Le rôle des pouvoirs publics**

Les pouvoirs publics ont un rôle indéniable à jouer à cet égard, notamment via la **mise en œuvre de politiques publiques incitatives en faveur de l'épargne.** Or, force est de constater qu'en Belgique, une large part des moyens publics de stimulation de l'épargne ratent la cible des ménages à revenus modestes mais viennent, dans une forme de redistribution à rebours,

gonfler l'escarcelle des plus fortunés<sup>6</sup>.

En effet, le régime fiscal belge prévoit que les intérêts du compte d'épargne réglementé sont exonérés d'impôt (seulement pour les personnes physiques) jusqu'à un plafond de 1880 euros (en 2015). Au-delà, les intérêts sont soumis à un précompte mobilier libératoire de 15 %. Cette exonération est à appliquer par an et par contribuable.

Grâce à cette mesure, les personnes disposant de revenus supérieurs au minimum imposable sont incitées à placer leur argent sur un compte d'épargne réglementé pour profiter de l'exonération sur les revenus de l'épargne. À l'inverse, les personnes disposant de revenus inférieurs au minimum imposable sont déjà exonérées d'impôt : elles ne tirent aucun bénéfice de cette mesure d'exonération fiscale. Si l'exonération était supprimée, cela n'impacterait pas les personnes précarisées. Étant donné qu'elle n'a pas le même impact fiscal pour tous, cette mesure apparaît socialement inéquitable.

Il semble dès lors essentiel de **ramener plus d'équité sociale dans notre régime fiscal.** L'instauration d'un crédit d'impôt (remboursable) offrirait l'occasion de créer un système plus juste qui bénéficierait également aux personnes aux revenus les plus faibles.

Une telle mesure risque néanmoins de s'avérer insuffisante pour convaincre des personnes à très faible revenu de diminuer leur consommation afin d'épargner. Atteindre ce but nécessiterait **une politique résolument tournée vers les bas revenus.** À cet égard, des politiques de bonification de l'épargne menées notamment en France<sup>7</sup>, aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni ont démontré leur efficacité et, à travers elles, l'existence d'une réelle capacité d'épargne dans les familles dont les revenus sont faibles<sup>8</sup>. L'étude de ces initiatives démontre que des éléments contextuels (simplicité et accessibilité des produits, programme d'éducation financière, bonification des intérêts suffisamment attractive) s'ils sont correctement intégrés dans les dispositifs mis en place, permettent de surmonter les freins généralement rencontrés par le public cible (sentiment d'inutilité de l'épargne lorsque les montants alloués sont faibles, manque de confiance en sa capacité d'épargne, etc.).

Afin de favoriser l'épargne de manière effective et significative auprès de la (large) partie de la population

qui n'épargne pas, les politiques publiques devraient permettre d'aider les ménages à se construire un matelas de sécurité suffisamment élevé pour faire face à un accident de vie – jusqu'à 1500 euros par exemple, ce qui représente 1 à 2 mois de dépenses incompressibles. Cet objectif pourrait être atteint, entre autres mesures, via la **mise**

**en place d'un taux de rémunération intéressant<sup>9</sup> de l'épargne lorsqu'elle est réalisée par des personnes à faible revenus.**

De même, un dispositif à grande échelle en vue d'inciter l'ensemble des citoyens à épargner devrait être assorti d'outils complémentaires, telle que la **formation et le soutien aux différents publics ciblés** permettant aux bénéficiaires de se réappropriier leurs finances en ayant pour impact, au delà de la dimension économique, de renforcer leur confiance en soi et, in fine, leur croyance en leur propre capacité d'action.

<sup>1</sup> SILC = European Union – Statistics on Income and Living Conditions. Enquête 2013 sur les revenus et les conditions de vie (eu-silc).

<sup>2</sup> FSMA, Résultats de l'enquête sur les comportements en matière d'argent en Belgique, mars 2015.

<sup>3</sup> COM (2010) 758 : Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale.

<sup>4</sup> Schreiner, M. Sherraden, (2007), *Can the Poor Save? Saving and Assets Building in Individual development Accounts*, Transaction Publishers, New-Jersey.

<sup>5</sup> Voir aussi Pauline JAUNEAU, Christine OLM (2010), *Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté*, Rapport réalisé par le CRÉDOC pour le Comité consultatif du secteur financier ; Olivier Jérusalmy, *Épargne et précarité : que savons-nous ?*, Réseau Financité, juillet 2010.

<sup>6</sup> Voir à cet égard A. Marchand, *Fiscalité de l'épargne (1/2) : des sources d'inégalité, Fiscalité de l'épargne (2/2) : des pistes de solutions*, Réseau Financité, décembre 2013.

<sup>7</sup> En France, le Livret d'épargne populaire (LEP) offre d'une majoration d'intérêts en faveur des personnes les plus modestes, instaurant une discrimination positive en leur faveur.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet, A. Marchand, *Que nous apprennent les programmes d'épargne auprès des publics précaires ?*, Chapitre 8 du livre *L'épargne pour tous est-elle possible ?*, Réseau Financité, décembre 2014.

<sup>9</sup> Ce taux devrait être de l'ordre de 25 %, selon ce qui a été mis en évidence dans diverses expériences pilotes. Pour plus de détails sur le contexte, les conditions et l'impact budgétaire potentiel d'une telle mesure, voir A. Marchand, *Fiscalité de l'épargne (2/2) : des pistes de solutions*, Réseau Financité, décembre 2013.

**Le Réseau Financité** réunit des citoyens et des organisations. Ensemble, ils forment un mouvement citoyen qui se bat au quotidien pour que la finance soit un véritable facteur de changement positif.

Pour Financité, la finance doit être un facteur de changement tant dans le respect de l'homme que de son environnement, que dans l'économie locale, que dans les relations Nord-Sud, tout en renforçant les liens sociaux et en développant des alternatives solidaires et durables. Financité représente ses membres et porte leurs revendications auprès des institutions bancaires et politiques.

Le Réseau Financité accompagne et soutient plusieurs groupes de micro-épargne et des communautés auto-financées en Wallonie et à Bruxelles. Ces initiatives permettent d'épargner de façon individuelle ou collective tout en créant une dynamique de solidarité au sein d'un groupe.

Plus d'informations sur [www.financite.be](http://www.financite.be)

# La Payote : bientôt dix ans de micro-crédit solidaire en Belgique

**Germaine Bucyedusenge**  
Coordinatrice de La Payote

**La Payote existe depuis 2006. Fondée à Namur par une femme migrante, elle a pour finalité de lutter contre l'exclusion bancaire des personnes à faible revenu et à favoriser l'intégration des migrants par le micro-crédit. Focus sur cette association<sup>1</sup>.**

L'asbl compte actuellement plus de 200 membres (Belges et migrants). Les membres épargnants ont rassemblé plus de 300.000€ en épargne, ce qui a permis d'accorder des prêts de plus de 400.000€. Les prêteurs solidaires ont réuni un montant de 125.000€ qui a comblé la différence entre le crédit accordé et l'épargne des membres.

À côté du microcrédit, La Payote développe d'autres activités :

- Lieu d'accueil, d'échanges interculturels et de convivialité ;
- Lieu de formation à la citoyenneté, d'orientation et d'accompagnement administratif ;
- Activités d'alphabétisation et de formation FLE (Français Langue Etrangère) ;
- Activités de co-développement : soutien des projets au Rwanda, au Sénégal et au Burkina Faso.

## **Comment fonctionne le microcrédit ?**

L'association s'est inspirée du modèle de la **tontine**. La tontine est un système qui consiste, au sein d'un petit

groupe de personnes (6 à 12) qui se connaissent, à épargner mensuellement une somme convenue qui est remise aux membres du groupe à tour de rôle. Ainsi le bénéficiaire de la cagnotte trouve des moyens pour financer un petit projet ou faire face à une dépense. Ce dernier organise une petite fête pour les membres de la tontine qui lui déposent leurs épargnes. Cette rencontre renforce la solidarité entre les membres et permet l'échange d'informations diverses.

La tontine est bien présente au sein des associations africaines et asiatiques de Belgique. C'est de cette pratique que s'est inspirée La Payote, tout en l'adaptant à la réalité socio-économique européenne. Cette dimension conviviale et sociale est importante. Elle l'a récupérée en organisant des activités d'accueil et de rencontre interculturelle, des soupers du monde et des activités culturelles.

## **L'Épargne solidaire**

Le micro-crédit solidaire de La Payote consiste à constituer une épargne pendant 6 mois. Après les six mois d'épargne régulière, l'épargnant solidaire peut emprunter trois fois le montant épargné.

Cette démarche qui consiste à se constituer une épargne avant le crédit présente plusieurs avantages :

- L'éducation à l'épargne des membres : un effort est demandé pour mettre de côté même chez les personnes à très faible revenu ;
- La période de six mois permet de connaître l'épargnant solidaire mais ce dernier découvre aussi la Payote et rencontre d'autres épargnants solidaires, il découvre aussi les autres services dispensés en terme d'information et d'orientation et en terme de rencontre interculturelle ;
- L'épargne avant le crédit constitue aussi une arme

<sup>1</sup> D'autres initiatives d'épargne collective et de micro-crédit en Belgique via ce lien : [www.financite.be/fr/groupes-lo-caux/programme-de-micro-epargne%2C-fr%2C386.html](http://www.financite.be/fr/groupes-lo-caux/programme-de-micro-epargne%2C-fr%2C386.html)



efficace pour prévenir le surendettement.

Les épargnants de La Payote sont des personnes à faible revenu qui ne peuvent pas réunir toutes les conditions afin de bénéficier d'un prêt bancaire. Le public est composé de jeunes, d'adultes et de personnes âgées, des hommes autant que des femmes. Les épargnants solidaires sont au chômage, pensionnés, bénéficiaires du revenu d'intégration ou occupent des emplois précaires. De plus en plus de Belges de souche adhèrent au micro-crédit et à l'épargne solidaire qui au départ étaient investis par des personnes issues de l'immigration.

Le micro-crédit répond ici aux projets personnels des épargnants solidaires. Les projets les plus financés sont l'équipement de maison, les frais scolaires, la garantie locative, l'achat de voiture d'occasion, d'ordinateur, les frais de voyage, le soutien des familles en Afrique, le paiement des impôts, etc. Les épargnants discutent de l'orientation du projet lors des rencontres sociales et d'évaluation.

### **Les « Prêteurs solidaires » et membres d'honneur**

Comment l'asbl arrive-t-elle à honorer ses engagements de prêter trois fois le montant épargné ? C'est là où interviennent les « **Prêteurs solidaires** ». Ce sont les individus ou des associations qui adhèrent aux valeurs de

solidarité du micro-crédit social tel qu'il se pratique à La Payote, qui lui font confiance et lui prêtent de l'argent **sans intérêt** qui sera ensuite prêté aux membres.

Tout le monde peut être « Prêteur solidaire ». En effet, il suffit de mettre une partie de son épargne dans une organisation éthique semblable ; quand on sait que les épargnes déposées dans les banques traditionnelles sont utilisées par ces institutions pour financer des projets que nous ignorons et qu'elles ne rapportent quasiment plus rien en terme d'intérêt... Si vous épargnez de cette manière, votre argent est prêté aux plus fragilisés et aux exclus bancaires et vous renforcez la « cohésion sociale » et la solidarité.

Le micro-crédit de La Payote comporte une plus-value individuelle et sociale :

- Individuelle : il répond aux besoins d'un public exclu du crédit bancaire et qui est alors exposé aux pièges des crédits commerciaux (cartes de crédit des magasins) à des taux d'intérêt élevés. Le micro-crédit de La Payote est ouvert à tous sans exclusion.
- Sociale : à l'inverse du crédit classique ou du crédit à la consommation, les épargnants solidaires sont fiers de financer eux-mêmes leurs propres projets. Il s'agit d'une solidarité active où l'épargne des uns constitue le crédit pour les autres, ce qui est valorisant pour chacun.
- L'éducation à l'épargne constitue aussi une plus-value et son développement est une méthode efficace de lutte contre le surendettement des plus démunis.

Le taux de non remboursement est faible : 1%. Nous croyons que les six mois d'épargne sont un stage incontournable pour l'éducation à l'épargne et au crédit solidaires. Le montant maximal de crédit accordé par personne est fixé à 5.000€.

Le micro-crédit est appelé à se développer, puisqu'il répond aux besoins réels des gens qui n'ont pas d'autres moyens pour avoir du crédit. Le problème est de pouvoir faire face à la demande.



La Payote est en développement : une antenne à Liège et projet d'en ouvrir d'autres à Charleroi, Bruxelles. Après Namur et Liège, l'association projette étendre son service micro-crédit dans d'autres villes du pays. Cela pourrait se faire en partenariat avec d'autres associations.



# Les inégalités de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles au prisme des familles

François Bertrand

Chargé d'études, matières scolaires - Services études et action politique  
Ligue des familles

**Frais scolaires, ségrégation entre écoles, différenciations entre élèves et entre parents... De nombreuses inégalités persistent dans l'enseignement et reflètent souvent les situations vécues hors des murs de l'école.**

Depuis sa création en 1921, la Ligue des familles s'est donnée parmi ses priorités de défendre l'accès pour chaque enfant à l'enseignement obligatoire à travers la création de bourses pour les familles nombreuses à revenus modestes dans un premier temps, à travers la défense d'une école gratuite pour toutes les familles, se donnant pour objectif de gommer contre les inégalités de départ et partant donnant à chacun la possibilité de s'émanciper, à partir des années 60. Le droit d'avoir un enseignement de qualité et la possibilité de se développer pour prendre sa place dans la société a été proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948<sup>1</sup>) et réitérée dans la Convention relative aux droits de l'enfant (1989<sup>2</sup>).

## Des inégalités visibles et invisibles

Pourtant, force est de constater qu'en dépit d'initiatives locales (et projets pilotes) pour permettre aux enfants d'avoir les mêmes chances, une mosaïque d'inégalités de base impacte lourdement la

réalisation du droit à l'école. Celles-ci sont connues (et pour la première fois actées par le Ministre compétent et le Gouvernement dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence<sup>3</sup>), leurs effets violents :

- Taux de ségrégation et écart d'apprentissages entre enfants de familles riches et enfants de familles pauvres parmi les plus élevés de l'OCDE ;
- Orientation scolaire (et filiarisation en secondaire) reproduisant les inégalités et renforçant les déterminismes sociaux ;
- Culture du redoublement en primaire et secondaire sanctionnant majoritairement les élèves issus de familles à revenus modestes et pénalisant la suite du parcours de l'enfant.

Pour le mouvement familial, il convient de ne pas compartimenter l'analyse de ces inégalités de base. Ainsi, en repartant du point de vue de la famille modeste et de ses enfants scolarisés, nous constatons qu'inégalités visibles et invisibles se renforcent ; l'ensemble de celles-ci crée une déprivation initiale elle-même aggravée par la non gratuité de l'enseignement obligatoire.

## Une « non gratuité » qui renforce les inégalités...

Les inégalités ne se situent pas seulement entre les murs de la classe. Elles se situent dans chaque famille comme le rappelle une récente étude de l'Observatoire des Inégalités<sup>4</sup> : selon qu'un élève aie des parents cadres ou ouvriers, vienne d'une famille à hauts revenus ou au contraire à revenus modestes ou moyens, les chances de réussite scolaire et de poursuite d'un cursus supérieur s'en trouvent augmentées ou au contraire, réduites. Les différences de revenus et de niveaux de diplômes des parents influencent par ailleurs, la maîtrise des codes de l'école. Différents facteurs d'inégalités plus ou moins visibles entrent ainsi dans les murs de la classe et dans les

.....  
<sup>1</sup> Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, UN, Paris, Palais Chaillot.

<sup>2</sup> Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989. A.G. UN. 44/25 à 167, Doc. A/44/49.

<sup>3</sup> Voir encadré n°1.

<sup>4</sup> Ghesquière, F. ; Girès, J. ; 2015, *L'école en Belgique renforce les inégalités*, Observatoire belge des inégalités, en ligne : <http://inegalites.be/L-ecole-en-Belgique-renforce-les>



un très juteux marché du soutien scolaire accessible aux seules familles dont les revenus le permettent. Il en est de même pour les activités de loisirs et de découverte. Tant que les rythmes de l'école ne seront pas revus intégrant les devoirs et un accès minimal garanti de qualité aux loisirs, le risque est grand de voir se développer une offre extrascolaire à plusieurs vitesses renforçant la ségrégation.

### **...et met à mal la relation familles-école**

La non-gratuité empêche la construction d'une relation triangulaire positive entre le personnel de l'école, les parents et les enfants, avec des conséquences parfois désastreuses sur le parcours scolaire de l'élève. La sollicitation financière des parents accentue, dans la vie quotidienne de l'école, les différenciations entre enfants et entre parents : coût des collations, de la piscine, des sorties, des classes de dépaysement, participation à la fête de l'école... qui génèrent un impact sur la disqualification, voire l'auto-disqualification des enfants et de leurs parents qui évitent dès lors le contact avec l'école.

Pire, le manque de clarté des forfaits, les quasi-minervaux réclamés, ou encore le recouvrement des impayés scolaires par voie d'huissiers et de sociétés de recouvrement observé ces dernières années, bref l'illégalité par rapport au cadre légal déjà existant,

ajoute une stigmatisation des enfants et de leurs parents contraire aux missions de l'école et au droit à l'éducation.

### **Que faire ?**

Face à cette problématique, plusieurs acteurs associatifs participant au Pacte pour un Enseignement d'Excellence – dont la Ligue des familles – ont lancé un appel à l'occasion de la rentrée scolaire 2015<sup>6</sup>. Ceux-ci réclament la gratuité réelle et complète, qu'il s'agisse des activités scolaires, extrascolaires ainsi que des frais liés à la surveillance des temps de midi, et aux interventions des spécialistes médico-psychosociaux. Une stratégie en deux temps est proposée :

Dans un premier temps, il est urgent de défendre des outils permettant de faire appliquer strictement le cadre légal existant : assurer une information des parents sur leurs droits liés au décret gratuité ainsi que sur les possibilités d'allocations d'études en secondaire (où le phénomène de non recours aux droits est criant) ; sanctionner les écoles en irrégularité via un organe de contrôle indépendant ; sortir l'enfant des transactions financières via le paiement bancaire.

Dans un deuxième temps, proposer une stratégie prévoyant le phasage de la mise en œuvre de la gratuité pleine et entière de l'enseignement obligatoire qui engage l'autorité publique. Créer une adhésion forte et partagée à travers une campagne unissant l'ensemble des acteurs intra et extra-scolaires.

.....  
<sup>6</sup> Cet appel est disponible : voir encadré n°2.

### **Encadré n°2** ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Appel du 24 août 2015 : « *Les inégalités scolaires au cœur du Pacte d'excellence : de l'intention à la réalité de la gratuité* » :

[www.lesoir.be/970712/article/debats/cartes-blanches/2015-08-24/inegalites-scolaires-au-coeur-du-pacte-d-excellence-l-intention-realite-gratuit](http://www.lesoir.be/970712/article/debats/cartes-blanches/2015-08-24/inegalites-scolaires-au-coeur-du-pacte-d-excellence-l-intention-realite-gratuit)



H

URGENCES

CREMATORIUM

# Vivre pauvre, c'est aussi vivre moins longtemps<sup>1</sup>

Observatoire belge des inégalités

**« Aujourd'hui, une femme de 25 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur peut espérer vivre 18 ans de plus en bonne santé qu'une femme du même âge sans qualification »<sup>2</sup>. Et cet écart entre les catégories sociales s'est accru ces dernières années.**

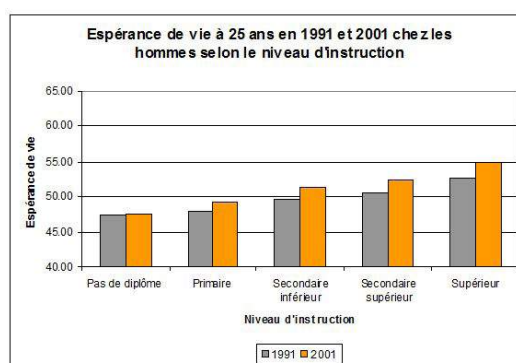
Une recherche financée par la Politique Scientifique Fédérale<sup>3</sup> montre, données à l'appui, que l'espérance de vie est très fortement conditionnée par le statut socio-économique. Qui plus est, cette étude analyse pour la première fois les évolutions en la matière et montre que « les catégories sociales les plus élevées, qui avaient déjà une large avance sur les autres groupes, profitent le plus des progrès accomplis ».

Les chercheurs utilisent principalement deux indicateurs : d'une part l'espérance de vie (c'est-à-dire le nombre d'années encore à vivre), d'autre part le nombre d'années que l'on peut espérer vivre en bonne santé (c'est-à-dire sans incapacité). L'étude indique que « pour plusieurs catégories de citoyens, le nombre d'années qu'ils vivent en bonne santé a diminué au cours de la dernière décennie. Et en ce qui concerne l'espérance de vie, l'écart s'est creusé entre qualifiés et non-qualifiés. L'écart n'affecte pas uniquement les plus qualifiés par rapport aux moins qualifiés. C'est tout le gradient social qui est concerné : l'accroissement

de l'espérance de vie suit de manière graduelle l'échelle sociale ». Ainsi, « les catégories moyennes progressent en termes d'espérance de vie, mais moins rapidement » que les classes supérieures. Et « pour les catégories les plus basses, on peut plutôt parler de stagnation, voire de recul ».

## L'espérance de vie selon la position sociale

Le graphique 1 permet de comparer le nombre d'années qui restent à vivre, en moyenne, aux hommes de 25 ans en fonction du plus haut diplôme qu'ils ont obtenu. On voit qu'« un citoyen moyennement instruit (enseignement secondaire supérieur) meurt en moyenne 2,5 ans plus tôt qu'un citoyen ayant suivi l'enseignement supérieur. Celui qui a suivi l'enseignement secondaire inférieur meurt en moyenne près de 4 ans plus tôt. Et celui qui n'a terminé que l'école primaire meurt en moyenne 6 ans plus tôt. Et celui qui n'a suivi aucun enseignement meurt en moyenne 7,5 ans plus tôt » que le citoyen le plus instruit.



Ce graphique permet aussi de comparer la situation de 2001 à celle qui prévalait 10 ans plus tôt. On peut y lire que les catégories les plus diplômées (enseignement supérieur) ont gagné, en moyenne, deux ans et demi d'espérance de vie au cours de cette décennie. Pour les catégories moins diplômées, la progression est plus faible : deux ans gagnés environ pour les diplômés du secondaire, un an seulement pour les diplômés du primaire, tandis que pour les personnes sans aucun diplôme, l'espérance de vie n'a pratiquement pas évolué. L'étude conclut qu'« in fine, les inégalités

<sup>1</sup> Cet article a été publié sur le site de l'Observatoire belge des inégalités : <http://inegalites.be/Vivre-pauvre-c-est-aussi-vivre>

<sup>2</sup> Sauf mention contraire, toutes les citations de cet article sont extraites de l'étude TAHIB (*Tackling Health Inequalities in Belgium*) et du communiqué de presse du 4 mai 2010 relatif à cette étude, tous deux disponibles sur le [site de la Politique Scientifique Fédérale](http://site.de.la.Politique.Scientifique.Federale).

<sup>3</sup> Il s'agit de l'étude TAHIB (*Tackling Health Inequalities in Belgium*), du programme de recherche « Société et Avenir » 2005/2010, menée par l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP), le Centre d'études Socio-Economiques de la Santé (Sesa) de l'UCL et le Steunpunt Demografie de la VUB.

sociales, loin de se combler, se creusent au contraire ».

### L'écart se creuse encore plus lorsqu'on analyse l'espérance de vie en bonne santé

« Quand on se penche sur l'indicateur de l'espérance de vie en bonne santé (c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé qu'une personne de 25 ans peut escompter sans connaître d'incapacité), les inégalités sont encore plus saisissantes », note l'étude. « À 25 ans, une femme d'instruction supérieure peut encore espérer vivre 47 ans en bonne santé (...) Celle qui n'a suivi aucun enseignement peut s'attendre à vivre 18 ans de moins en bonne santé ». C'est ce que montre le graphique 2. Plus inquiétant encore, ce graphique montre aussi que, pour certaines catégories, la situation s'est dégradée entre 1997 et 2004. Ainsi les femmes sans diplôme ont, en moyenne, perdu 4 années de vie en bonne santé.

de ressources financières et l'exposition à des nuisances environnementales : « les individus les plus privilégiés du point de vue socio-économique [ont] par exemple un meilleur accès aux soins de santé, aux services de prévention, aux installations sportives, à une alimentation saine ou une meilleure salubrité des milieux locaux de vie comme le quartier, l'école, le travail ou le logement »<sup>4</sup>. À Bruxelles, une autre étude<sup>5</sup> a montré le lien entre l'accès aux soins et le niveau d'instruction : parmi les jeunes adultes ayant au plus un diplôme du primaire, deux sur trois signalent une difficulté de payer les soins médicaux, tandis que cela ne concerne qu'une personne sur quatre parmi les universitaires.

De façon générale, un niveau d'instruction élevé est également lié à des comportements bénéfiques pour la santé. Le tabagisme, par exemple, est plus important parmi les groupes les moins favorisés. Mais les comportements sont loin de tout expliquer. Les chercheurs montrent qu'en Belgique « l'effet du tabagisme sur la mortalité est significativement différent selon le niveau d'instruction »<sup>6</sup> : à consommation équivalente, les effets néfastes du tabac sont souvent moins importants chez les individus des groupes socio-économiquement favorisés.

Les chercheurs indiquent aussi que le stress généré par des « situations sociales hostiles » peut se traduire par une plus grande consommation de produits néfastes pour la santé, mais que le stress en lui-même a des effets pathogènes et cause « une plus grande vulnérabilité à la maladie de façon générale ».

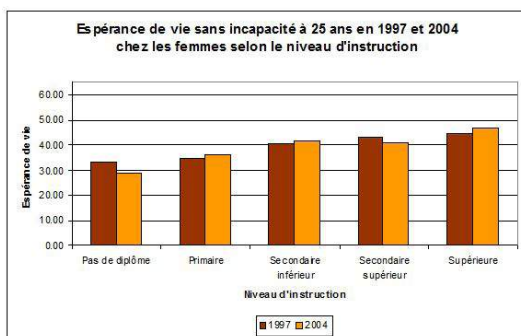
En résumé, les inégalités de santé sont croissantes en Belgique : les personnes ayant davantage étudié, variable qui constitue une bonne approximation du statut socio-économique, sont dans un meilleur état de santé que les autres et cet écart tend à se creuser avec le temps. En outre, les inégalités de santé ne s'expliquent pas simplement par les ressources financières mais se conjuguent à d'autres facteurs liés aux inégalités. Si l'on veut espérer réduire les inégalités de santé, c'est donc aussi aux causes de la pauvreté elle-même qu'il faut s'attaquer.

Plus d'articles de l'Observatoire belge des inégalités sur ce thème : <http://inegalites.be/+Gezondheid-+>

<sup>4</sup> Recherche TAHIB, rapport, [www.belspo.be](http://www.belspo.be).

<sup>5</sup> De Grande, H., Hercot, D., & Vandenheede, H. (2014). *The health profile of young persons in the brussels-capital region*. Brussels : Working Paper ID 2014-1

<sup>6</sup> Recherche TAHIB, résumé, [www.belspo.be](http://www.belspo.be)



### Comment expliquer les inégalités sociales de santé ?

La relation entre un statut économique défavorisé et une moins bonne santé a des causes matérielles, comme le manque



# Une autre manière de penser la solidarité

**Stephanie Pierard**

*Département communication LDH*

**La solidarité, entendue comme un sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'une communauté, n'existe pour certains qu'au travers de l'État. Convaincu de l'inefficacité de ce système, le mouvement de la « Transition » se réapproprie cette notion pour l'étendre à l'humanité toute entière. Entre objectifs écologiques et sociaux, une nouvelle voie s'offre à nous pour une solidarité plus... humaine.**

La sécurité sociale est l'institutionnalisation de la solidarité à l'échelle de l'État. Comme nous le savons, celle-ci subit successivement des restrictions inquiétantes.

Face au détricotement de nos droits, des associations de la société civile manifestent leur opposition à l'égard des décisions prises par l'État. En plus de jouer un rôle important de contre-pouvoir, ces dernières assurent également la gestion des multiples situations d'urgence dont l'État se décharge trop souvent (distribution de nourriture, logement des sans-abri ou de demandeurs d'asile, assistance médicale, récolte de fonds pour la recherche...). Mais de nombreux citoyens aujourd'hui désespèrent de voir leurs conditions de vie s'améliorer dans un tel système. Certains préfèrent alors s'en détourner et agir à leur échelle. Le mouvement transnational de la « Transition », initié il y a neuf ans, rassemble déjà plusieurs centaines de milliers de ces

citoyens déterminés à construire une société plus juste sans l'aide de l'État. À l'aide de petits projets locaux, ils espèrent enclencher une transition sociale, économique et écologique. Armés de créativité et d'espoir, les acteurs du changement conquièrent le monde petit à petit...

## **La « Transition » comme éthique de vie**

En effet, en marge des mouvements et associations « classiques » se développe une autre manière de concevoir la société et la politique. Celle-ci se veut détachée de toute attente vis-à-vis de l'État qui, intriqué dans la mondialisation, le néolibéralisme et le paradigme de la surconsommation, ne serait plus à même de garantir l'intérêt général. De ce point de vue, chacun devrait se sentir investi d'une responsabilité envers l'humanité.

Les mouvements sociaux s'inspirant de ce modèle sont multiples. À titre d'exemple, nous avons décidé de nous intéresser à celui de la « Transition », lancé au Royaume-Uni en 2006 par Rob Hopkins.

Partant initialement de considérations écologiques, Hopkins souligne les impacts négatifs de notre surconsommation pétrolière et met en lumière la croissance des inégalités économiques et sociales qui découlent de l'épuisement de ses réserves. À ce constat s'ajoute celui d'une société de surconsommation malsaine et de désresponsabilisation des individus dont l'apathie politique, visible lors des scrutins électoraux, n'en est qu'un exemple. Selon les acteurs du mouvement, c'est l'ensemble du modèle sociétal qu'il faut changer. Jusque là, le constat est relativement similaire à celui des courants écologistes.

Là où la « Transition » se distingue, c'est en affirmant qu'il ne suffit plus de s'indigner mais qu'il faut agir, car le changement ne viendra pas d'en haut<sup>1</sup>. Chacun de nous est responsable à son niveau. L'action locale est privilégiée afin de rendre palpable cette responsabilité et de donner du sens à nos actes en gardant leurs résultats à portée de vue. Dans ce cadre, de petits groupes de citoyens mettent en place des projets destinés à un quartier ou à une commune. Les initiatives encouragées par le mouvement se résument en deux objectifs généraux combinés ou pas selon les activités : vivre de manière responsable et durable, et recréer un lien social.

En effet, inspirée de la permaculture<sup>2</sup>, la « Transition » visait initialement la réduction des circuits de distribution, la recherche d'alternatives énergétiques et la sortie du paradigme de la surconsommation. Une action en amenant une autre, les participants des initiatives se sont aperçus qu'en outre, il s'agissait d'un excellent moyen d'échanger avec les gens de leur quartier et de créer une dynamique de solidarité.

Alors que les initiatives se multiplient, des structures plus permanentes apparaissent à leur tour afin de les coordonner et de donner un coup de main au lancement de nouveaux projets durables et solidaires.

## **Une consommation plus saine en solidarité avec le monde agricole**

Ces structures encadrent par exemple la création de GAC (Groupe d'Achat alimentaire en Commun) ou GASAP (Groupe d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne) par de petits groupes de citoyens. Ces derniers se fournissent en grande quantité de produits alimentaires directement auprès du producteur. Cette manière de consommer constitue un double avantage. Le producteur peut en effet demander un prix plus élevé que celui auquel il doit normalement laisser partir ses produits lorsqu'il les vend aux grandes enseignes. Le consommateur peut quant à lui se fournir à un prix moindre que s'il se rendait seul chez l'agriculteur, tout en réduisant les conséquences écologiques néfastes du circuit long habituel. En général, les participants s'organisent en tournante pour aller se procurer chez l'agriculteur et livrer la cargaison en un lieu stratégique où chacun peut récupérer sa commande et rencontrer ses homologues acheteurs.

Une belle initiative accessible à tous qui permet aux participants de consommer de manière plus responsable et en solidarité avec le monde agricole, victime d'une mondialisation qu'il n'a pas choisie.

## **Une heure de plomberie pour une heure de piano**

Les banques de temps<sup>3</sup> sont un autre exemple de ces actions durables et solidaires. Celles-ci constituent une plateforme où les participants s'échangent des services comptabilisés en temps plutôt qu'en argent. Ce troc de services n'est pas nécessairement symétrique et suppose que chacun ait des compétences ou des talents qu'il peut mettre à disposition de la communauté. Ce système d'échanges multilatéraux permet non seulement de bénéficier « gratuitement » des compétences des autres, mais également de provoquer des rencontres, de créer des liens et une certaine solidarité entre ses protagonistes. De plus, ces initiatives, en responsabilisant les individus, donnent aussi une place ou une utilité à ceux qui ont parfois l'impression de ne pas en avoir.

## **De la communauté au projet de société**

Comme nous l'avons constaté au travers des deux exemples précités, les idées d'inclusion et de cohésion sociale sont devenues centrales dans le mouvement de la « Transition ». La dynamique de groupe, la sensation d'appartenir à une même mouvance et d'être d'une certaine manière soutenu donnent une autre dimension à la « simple » alternative sociétale. La solidarité s'imposant

<sup>1</sup> Les mouvements d'écologie politique combinent l'écologie et l'action politique, en visant directement les instances de décisions. De cette manière, ils privilégient l'action « par le haut ».

<sup>2</sup> À l'origine, la permaculture visait la création de systèmes agricoles stables. Deux écologistes australiens créent le concept de permaculture dans les années 70 en réaction aux méthodes polluantes de production agricole de l'après-guerre. À partir des années 80, les deux scientifiques pensent que les principes développés peuvent être appliqués à la société dans son ensemble afin de créer des sociétés humaines durables.

<sup>3</sup> Les banques de temps sont également appelées SEL (Système d'Échange Local).

petit à petit comme l'un des axes principaux de leur action.

Rob Hopkins souligne l'importance d'une mutation profonde et totale de nos habitudes, indispensable à la transition vers la justice sociale, l'équilibre et la résilience. Les valeurs défendues constituent au final une sorte de philosophie dont les finalités ne peuvent être atteintes que si le mouvement devient global. Actuellement, on décompte 1107 initiatives dans plus de 43 pays et 19 réseaux nationaux<sup>4</sup>!

En revanche, on constate également que le mouvement n'atteint qu'un fragment limité de la population. Le Réseau de Consommateurs Responsables<sup>5</sup> affirme que les initiatives qu'il encourage touchent principalement des personnes issues de la classe moyenne, déjà sensibilisées aux questions environnementales. Le réseau situé à Namur a entamé un projet de réflexion<sup>6</sup> devant remédier au problème de l'homogénéité du public touché, espérant ainsi l'élargir tant aux personnes précarisées qu'aux couches sociales supérieures encore trop peu investies.

Néanmoins, le mouvement de la « Transition » est encore jeune et tous les réseaux n'ont encore eu ni les moyens, ni l'occasion d'en arriver à ce type de conclusion. En outre, il est vrai que le mouvement affectionne particulièrement la spontanéité des initiatives qui, agissant de manière

localisée, intègrent peu ou mal la nécessité d'expansion du mouvement. En effet, un « projet sociétal » flou motive les acteurs du changement. La forme précise que celui-ci doit revêtir n'est ni officiellement définie, ni intégrée de la même manière par toutes les initiatives. Cette situation s'explique d'une part par la nouveauté du mouvement. D'autre part, la décentralisation et l'absence de hiérarchie (deux autres de ses caractéristiques) n'encourageraient pas la définition précise d'un projet sociétal commun à l'ensemble des réseaux. La « Transition » reste une approche construite par opposition à la société actuelle. On la définit essentiellement par ce qu'elle n'est pas.

## Pour aller plus loin :

### Mouvement de la Transition

[www.transitionnetwork.org](http://www.transitionnetwork.org)

[www.reseautransition.be](http://www.reseautransition.be)

<http://1000bxlenttransition.be>

### Cartographie des initiatives proposée par le Réseau de consommateurs responsables

[www.asblrcr.be/carto](http://www.asblrcr.be/carto)

### Film présentant un autre mouvement similaire à celui de la Transition



[www.unedoucerevolte.com](http://www.unedoucerevolte.com)

Trailer du film : [www.youtube.com/watch?v=NmjucpuxbMQ](https://www.youtube.com/watch?v=NmjucpuxbMQ)

### Monnaies complémentaires

[http://econosoc.be/?rub=actualite&page=dossier\\_monnaies](http://econosoc.be/?rub=actualite&page=dossier_monnaies)

<sup>4</sup> Portugal, Italie, Brésil, France, Irlande, Pays-Bas, Roumanie, Espagne, Norvège, Japon, Luxembourg, Suède, Etats-Unis, Chili, Danemark, Allemagne, Croatie, Hongrie, Belgique. Voir [www.transition-network.org/initiatives/national-hubs](http://www.transition-network.org/initiatives/national-hubs)

<sup>5</sup> L'asbl Réseau de Consommateurs Responsables (RCR) est une structure qui accompagne les citoyens désireux de mettre sur pied une initiative permettant de créer de la convivialité dans un quartier ou une commune, de diminuer leur impact écologique et de favoriser une économie plus solidaire.

<sup>6</sup> [www.asblrcr.be/precarite](http://www.asblrcr.be/precarite)

*Un documentaire de Charlotte Grégoire & Anne Schiltz, 75', sortie en salles le 9 décembre 2015*

Une administration, des bureaux cloisonnés, des personnes assises en vis-à-vis. D'un côté de la table, des chômeurs. De l'autre, des contrôleurs. L'enjeu des entretiens: le maintien des allocations de chômage. La rigidité de la procédure s'oppose à la singularité des hommes et des femmes qui y sont soumis.

Quel est le sens du travail aujourd'hui à l'heure où celui-ci devient de plus en plus précaire et que l'insécurité, tant des travailleurs que des chômeurs, se fait de plus en plus menaçante? Quel est le rôle d'un organisme comme l'ONEM dont le rôle d'accompagnement se mue, au fil de mesures politiques conditionnalisant l'accès aux droits sociaux de manière de plus en plus draconienne, en un organisme de contrôle d'une impitoyable rigidité? Renforcement du système de dégressivité des allocations de chômage, extension de la procédure d'activation à de nouvelles catégories de chômeurs, contrôle intensif de la recherche d'emploi... Ces mesures tendent à présenter le chômeur comme responsable de son état et à le présenter, comme en témoignent la mise en place des contrôles domiciliaire inopinés, systématiquement comme un fraudeur en puissance.

En présentant des moments de réel de manière crue et sans artifices, ce documentaire se révèle bouleversant en ce qu'il montre – sans porter de jugement – ce qui devient, de plus en plus, la confrontation de réalités : d'une part celle de l'assurance chômage qui propose une procédure d'accompagnement, certes personnalisée, mais sous contrainte et, d'autre part la réalité quotidienne (financière, sociale, familiale...) de certains allocataires sociaux qui doivent coûte que coûte (et parfois au prix de devoir émarger au CPAS), plier cette réalité aux dites procédures. Avec, au bout du compte, pour certains chômeurs en fin de droit, la perte de confiance en soi et une représentation de l'ONEM comme un organisme ajoutant des obstacles et des contraintes plutôt qu'apportant du soutien.



Ce qui transparaît également en filigrane de « Bureau de chômage », c'est également l'absurdité de la logique qui fonde le fonctionnement actuel de « soutien » à la recherche d'emploi. Comme le mentionnait Edgar Szoc, administrateur de la LDH, dans la note d'intention de l'année thématique consacrée, en 2012, au travail: « *C'est surtout l'injonction à chercher du travail – plus qu'à en trouver d'ailleurs – dans une société qui en a trop peu à offrir, qui engendre le plus de dégâts en termes de citoyenneté. Comment en effet considérer autrement ces plans d'activation (de sujets présumés passifs, et dont l'activation doit prendre une forme standard et bureaucratiquement validée) qui contraignent nombreux demandeurs d'emploi à multiplier les faux-semblants : à signer des contrats dont ils savent qu'ils sont en réalité des ordres, à multiplier, en faisant mine d'y croire, les envois de CV qui ne créeront d'autres emplois que dans l'industrie*

*papetière, à s'inscrire dans des agences d'intérim qui se transforment rapidement en bottins de la misère, etc. »*

Enfin, là où Bureau de chômage se révèle particulièrement salubre, c'est qu'il réhumanise le terme froid de « Chômeur » en lui offrant multitudes de visages, d'origines, d'âges, de parcours, d'aspirations et, surtout, en lui apportant une dignité que le règne de l'austérité et de la culpabilisation tend à violement leur arracher.

EXTRAIT DE DIALOGUE: « *On n'est pas un modèle pour ses enfants quand on est au chômage, encore moins au CPAS.* »

Téléchargez le dossier pédagogique sur le site de la LDH :

[www.liguedh.be/images/PDF/fiches droit de cine/brochure%20bureau%20de%20chomage.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/fiches_droit_de_cine/brochure%20bureau%20de%20chomage.pdf)



## **Observatoire de la Santé et du Social (Bruxelles-Capitale)**

[www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

### **La difficulté de se soigner lorsque l'on vit sous le seuil de la pauvreté**

[www.rtb.be/info/societe/detail\\_la-difficulte-de-se-soigner-lorsque-l-on-vit-sous-le-seuil-de-la-pauvrete?id=9109875](http://www.rtb.be/info/societe/detail_la-difficulte-de-se-soigner-lorsque-l-on-vit-sous-le-seuil-de-la-pauvrete?id=9109875)

# État des droits de l'Homme en Belgique

## RAPPORT 2014 > 2015

Un dossier réalisé par la Ligue des droits de l'Homme

### SOMMAIRE

**Vie privée : tout le monde tout nu !**  
David Morelli

**L'équilibre précaire de la Justice**  
**Fichier BNG : la vie des autres**  
Manuel Lambert

**Vidéosurveillance dans les commissariats : circulez, y a rien à voir ?**  
Helena Almeida

**SIPAR ou l'étrange survivance d'un outil obsolète**  
Alexia Jonckheere

**Le migrant : the usual Suspect**  
**Le droit à l'aide sociale : le stress test**  
Jean-Charles Stevens

**Migrations : les objectifs dévoyés de l'information**  
Martin Lamand

**PRISONS : droits fondamentaux à la peine**  
**Une réforme pénitentiaire contestable et contestée**  
Marie-Aude Beenaert

**Le travail en prison : qu'en pensent les détenus ?**  
Damien Scalia et Martin Bouhon

**La nouvelle loi relative à l'internement : un pas en avant, un pas en arrière ?**  
Diane Bernard et Vanessa De Greef

**Enfermement des mineurs délinquants : l'illusion de la sécurité**  
Commission Jeunesse LDH

**Vie privée : un enjeu politique et économique**  
**Combat contre les violences domestiques et secret professionnel : une relation tendue**  
Aude Meulemeester

**Surveillance de masse et lanceurs d'alerte après Snowden**  
Pierre-Arnaud Perroudy

**Vers un droit à l'oubli numérique**  
François Danieli

**Rétention de données : un recours contre des mesures disproportionnées**  
Raphaël Gellert

**Big Brother Awards : de l'importance de la vie privée au quotidien**  
Bram Wets et Caroline Van Geest

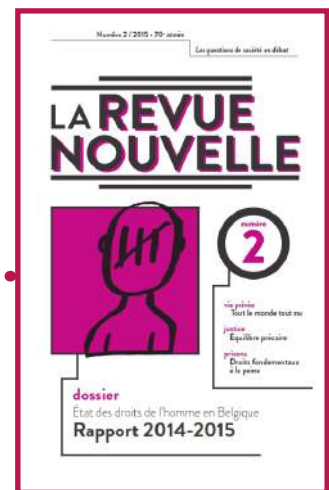
**Conclusions**  
**2014, l'année où les droits ont craqué**  
Alexis Deswaef

**Réservez dès à présent votre exemplaire**

Tarifs : membres LDH : 8,5€  
Non-membre : 10€ (+ frais d'envoi)

Infos et commandes :  
02 209 62 80 - [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be)

(mention « EDH14 » en objet et coordonnées postales en corps de texte)



# La Ligue dans votre quotidien

## LA LDH SUR LE WEB 2.0

**Vous souhaitez vous investir dans une section locale de la Ligue des droits de l'Homme ? La LDH est aussi près de chez vous !** Vous souhaitez mettre sur pied une section locale LDH ou une/des activités visant à soutenir notre association :

Contactez le secrétariat de la LDH au 02 209 62 80 – [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be)

Charleroi	Jacques PRIME		<a href="mailto:prime.jacques@brutele.be">prime.jacques@brutele.be</a>
La Louvière	Marie-Louise ORUBA	064/22 85 34	<a href="mailto:mloruba@hotmail.com">mloruba@hotmail.com</a>
Namur	Henry BRASSEUR		<a href="mailto:h_brasseur@yahoo.fr">h_brasseur@yahoo.fr</a>
Verviers	Jeanine CHAINEUX Rue Michel Pire, 17 4821 Andrimont	0474/750 674	<a href="mailto:jeannine.chaineux@skynet.be">jeannine.chaineux@skynet.be</a>

**Groupes Facebook :**  
«Ligue des droits de l'Homme» et  
«des droits qui craquent»

**Suivre la LDH sur  
Twitter :**  
[@liguedh\\_be](https://twitter.com/liguedh_be)  
[#droitsquicraquent](https://twitter.com/droitsquicraquent)  
[#toutlemondetoutnu](https://twitter.com/toutlemondetoutnu)  
**Suivez l'actualité de la  
LDH sur votre mobile et  
diffusez la.**



## Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyens qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.

À partir de 65€  
(52,50€ étudiants, chômeurs,  
minimexés, pensionnés), vous  
devenez **membre donateur**.  
Vous recevez la carte de membre  
(réduction dans certains  
cinémas, théâtres...) et une  
déduction fiscale.

À partir de 25€  
(12,5 € étudiants,  
chômeurs, minimexés,  
pensionnés), vous devenez  
**membre**.  
Vous recevrez la carte de  
membre et profitez des  
avantages exclusifs membres  
réservés aux membres.

À partir de 40€,  
vous devenez **donateur** et  
profitez d'une déduction fiscale.

*La Ligue des droits de l'Homme  
adhère au Code éthique de l'AERF.  
Vous avez un droit à l'information.  
Ceci implique que les donateurs,  
collaborateurs et employés sont  
informés au moins annuellement de  
l'utilisation des fonds récoltés.  
Le rapport d'activités et le bilan  
financier de la LDH pour l'année 2014  
sont consultables sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)*



Ligue des droits de l'Homme asbl • Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 209 62 80 • Fax : 02 209 63 80 • Courriel : [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be) • Web : [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

### Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

Je souhaite devenir **membre donateur** et je verse ..... (à partir de 65€/52,50€)

Je souhaite devenir **membre** et je verse ..... (à partir de 25€/12,5€)

Je souhaite devenir **donateur** et je verse ..... (déductible à partir de 40€)

**sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85 / IBAN BE89 0000 0001 82 85 BIC BPOTBEB1**

Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (OP) !

Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

Je verse le montant via un ordre permanent

Vous pouvez également vous rendre sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be) et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Année de naissance : ..... Profession : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Signature : .....

UN REGARD **POIGNANT** SUR UN SYSTÈME **ABSURDE**



# BUREAU DE CHÔMAGE

UN FILM DE CHARLOTTE GRÉGOIRE ET ANNE SCHILTZ



IMAGE PIERRE CHOQUEUX SON JEAN-FRANÇOIS LEVILLAIN, BRUNO SCHWEISGÜTH MONTAGE IMAGE THOMAS VANDECASTEELE MONTAGE SON, MIXAGE JEAN-FRANÇOIS LEVILLAIN ÉTALONNAGE XAVIER PIQUE PRODUCTEURS MARIE BESSON & SAMUEL TILMAN